

CLUB PHILATELIQUE DE WAVRE

Bulletin Périodique - 5ème année - N° 82

31/12/73

Editeur responsable : J. HOEYENBRUGGE, 290, chée de Louvain, 1300 Wavre.

Avis Important

Afin de pouvoir bénéficier du tarif postal "périodique", il doit y avoir deux articles d'intérêt général dans chacun des bulletins. Pour ne pas surcharger les périodiques de ces articles, le Comité a décidé de ne plus envoyer qu'un seul bulletin par mois. Donc, attention ! Le bulletin se rapportera toujours aux deux réunions du mois

Réunion du lundi 7 janvier 1974, à 20 Heures.

1) Tombola payante

Belgique	386/89 Expo Universelle	xxx	Cote :	290 frs	↘
"	466/70 Roi aviateur	xxx	" :	225 frs	
"	987/89 Mozart	xxx	" :	320 frs	
"	1096/1101 Croix-Rouge	xxx	" :	300 frs	
Monaco	265/73 Ste Devote	xx	" :	360 frs	

2) Réalisations inter-membres (pages 2 et 3)

Réunion du jeudi 17 janvier 1974 à 20 Heures.

1) Tombola gratuite

2) Réalisations inter-membres (pages 4 et 7)

Le Père du Colonel Lindberg

Tel père, tel fils. Et c'est vrai pour le père du brillant aviateur dont la Traversée de l'Atlantique est encore dans toutes les mémoires. Dans un entrefilet de l'American Philatelist, nous lisons que M. Lindberg père a dû subir une opération chirurgicale sans anesthésie. Alors qu'on allait l'opérer, il prit simplement la main de l'ami qui l'accompagnait et en s'agrippant simplement à cette main amie, il subit entièrement et sans sourciller la douloureuse opération. Il était calme et tranquille; il allait au travail avec joie et confiance. Rien d'étonnant à ce que son fils par sa simplicité et sa calme audace ait marqué l'aviation du plus étonnant voyage de l'époque.

Si une croix rouge est inscrite dans le carré ci-contre, votre cotisation est impayée! Veuillez examiner la chose.



Réalisations du 7/1/74

Lots Nos	Pays	Description	Etat	Cote	Départ	Adjugés à
I	Belgique	964/66	xxx	I50	75	
2		II91/92	xxx	40	20	
3		I239 & I241	xxx	29	I4	
4		I250-I253-I254	xxx	65	32	
5		I272/77	xxx	90	45	
6		I286	xxx	60	30	
7		I296/97	xxx	36	I8	
8		I344/47 + BF 39	xxx	90	45	
9		I354/58	xxx	60	30	
I0		I374/80	xxx	60	30	
II		I419/2I	xxx	66	33	
I2		BF 43	xxx	60	30	
I3		I337/39 ND		2000	I000	
I4	France	I398/99	xxx	FFII,25	55	
I5		I413	xxx	FFII;-	55	
I6	Monaco	879/93	xxx	FF34,70	I70	
I7		894/9I5	xxx	FF35,50	I80	
I8	Belgique	EP I et 2 Wavre	0		45	40
I9		EP 2 (2)MtStG+Niv.	0		50	
20		EP 3 (4) Obl.diff.	0		40	
2I		EP4&5Perwez-Jauche	0		60	
22		EP 8	0		20	←
23		EP I3 B	0		I0	
24		EP I5	0		20	←
25		EP I5 cachet all.	0		30	+ ←
26		EP I7 (3) Obl.diff.	0		30	
27		EP I7 (3) " "	0		30	
28		EP I9c(2)Niv.La H.	0		24	
29		EP 23 (2) teintes!	0		20	
30		EP 58 Obl.Namur bil.	0		I0	
3I		EP 59 réponse Obl.S.	0		20	-
32		EP 6I Cachet à Pont	0		I5	
33		EP 66 (3)	0		20	
34	Belgique	II74/I203 Année 6I	xxx	8I8	400	
35		I204/I239 année 62	xxx	768	380	
36		I240/77 année 63	xxx	660	330	
37		I278/I3I2 année 64	xxx	694	345	
38		I3I3/I359 année 65	xxx	532	260	
39		I360/I403 année 66	xxx	554	275	
40		I404/I436	xxx	463	230	
4I		I443/I48I année 68	xxx	545	270	
42		I482/I522 année 69	xxx	960	480	
43		I523/I566 année 70	xxx	772	380	
44		I567/I6I5 année 7I	xxx	700	350	
45		I6I6/I656 année 72	xxx	625	3I0	
46		I76	xxx	7500	3800	
47		I77	xxx	2000	I000	
48		356/621ég.tr.charn.		2400	I000	
49		377/83 " " "		3850	I700	
50		289/92 " " "				
		290 regonné		3800	I500	

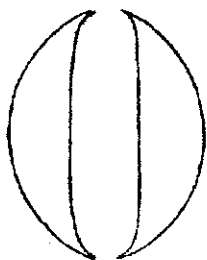
Réalisations du 7/1/74(suite et fin)

Lots Nos	Pays	Description	Etat	Cote	Départ	Adjugés à	
51	Belgique	I TB	0	I500	350		
52		Carte-vue Obl.Ott.	0		I5		
53		" "Grez, obl.Idem	0		30		
54		Emb.Arlon-Bruxelles	0		50		
55		C-Vue et Obl.Limal	0		20		
56		" " " " Chastre	0		30		
57		" et Obl.Bois Seign.	0		20		
58		Obl. Grez-Doiceau	0		I0		
59	Monaco	492/502+PA69/70s/1.	0	FF33,5	I30		
60	Belgique	211/I9	xx	750	350		
61		258/66	xx	I900	900		
62		276/88a	xx	400	I85		
63		394/400	xx	3000	I450		
64		572 (bloc de 4)	xx	72	30		
65		Congo Belge	I4	xx	200	90	
66			I7	xx	200	90	
67			52	0	220	95	
68			64/71	xx	320	I40	
69			I06/I7	xx	650	300	
70			I18/31	xx	250	I10	
71			I59/61A	xx	400	I80	
72			I62/67	xx	I90	80	
73		209/I3	xx	650	300		
74	Ruanda Ur.	Taxes I5/I9(2)	xxx	60	25		
75	Belgique	Cdf. I87	xxx	I20	60		
76		7 s/l.	0		I50		
77		7	0	I25	80		
78		11	0	I25	75		
79		I7 s/l.	0		50		
80		I8 s/l.	0		50		
81		I8 s/l.	0		30		
82		22 TB	0	2200	I500		
83		30 s/l. Variété	0		25		
84			58 20 lettres	0		I00	440
85		116(3)-117-122s/1.	0		300		
86		432 R.	xx	600	300		
87		913 sur carte max.	0		I0		
88		1102-3-4-6-7	xxx	260	I20		
89	France	21/22 s/l TB.	0		I00		
90		28/29 s/l.	0		80		
91		I56	xx	I500	600		
92		252 Type II	xx	3000	I200		
93		256	xx	I350	550		
94	Congo	28	0	300	90		
95		61	0	280	60		
96		69	0	40	I2		
97		Pli Avion	0		25		
98	Belgique	I	0	I500	800		

Fin des réalisations du 7 janvier 1974, mais bulletin à conserver pour le jeudi 17 janvier 1974.

Réalisations du jeudi 17/1/74

Lots Nos	Pays	Description	Etat	Cote	Départ	Adjugés à	
1	Belgique	I233/38	xxx	I50	75		
2		I239/42	xxx	76	38		
3		I243/45	xxx	60	30		
4		I246/49	xxx	38	19		
5		I250/52	xxx	50	25		
6		I253/54	xxx	40	20		
7		I255/58	xxx	70	35		
8		I259/61+I269/71	xxx	40	20		
9		BF 48	xxx	110	55		
I10	Monaco	BF 2 PA	xxx	FF 20	80		
I11		PA 28/3I	xxx	FF 70	300		
I12		PA 36/4I	xxx	FF 50	200		
I13		PA 45/48	xxx	FF22,5	100		
I14	Belgique	I68A(25)	xxx		150		
I15		513/18 1er j.F.Luxe	0		450		
I16		532/37 " " " "	0		125		
I17		537A " " " "	0		25		
I18		567 Dernier j.	0		20		
I19		583/92 1er j.F.Luxe	0		55		
20		625/30 " " "	0		55		
21		653/60 " " "	0		30		
22		838 (30) en feuille	xxx		325		
23		872 (30) " "	xxx		270		
24		904 (30) " "	xxx		540		
25		959 (30) " "	xxx		2060		
26		I478 (30) " "	xxx		70		
27		France	I56	0	FF 75	260	
28			I85	0	" 18,5	65	
29			215	0	" 8	28	
30	230		0	" 5	16		
31	297		0	" 4,5	16		
32	300		0	" 22	76		
33	300		0	" 22	76		
34	302		0	" 5	16		
35	309		0	" 20	70		
36	315		0	" 4,75	16		
37	317		0	" 13,5	46		
38	317		0	" 13,5	46		
39	321		0	" 175	610		
40	326		0	" 20	70		
41	353		0	" 9	30		
42	377/77A		xxx	" 22	95		
43	391		0	" 5	17		
44	395		xxx	" 25	120		
45	396		0	" 12	42		
46	42I		0	" 5	17		
47	602/605		xxx	" 5,35	25		
48	925		0	" 6,50	23		
49	929		0	" 12,5	44		
50	I026		0	" 15	52		
51	I033	0	" 10	35			



A. DE ROTHSCHILD

n pourrait, disait M. Forrester, permettre à tout fabricant de papier de faire timbrer son papier à timbres-poste par les officiers d'excise, au moulin même où ce papier est fabriqué. Par ce moyen on obtiendrait une augmentation certaine de droits sur le papier... Il faudrait en outre que les feuilles timbrées, pouvant répondre à tous les besoins, fussent mises en vente chez tous les papetiers..... Chacun n'aurait plus qu'à écrire ou imprimer sur cette feuille timbrée, à mettre l'adresse et à jeter la lettre à la Poste..... Les agents de la Poste n'auraient qu'à compter les lettres, à marquer le nom de la ville et l'heure des départs..... M. Forrester donnait ensuite le détail des mesures pratiques qui, selon lui, suffiraient à prévenir toutes les fraudes et toutes les violations de la loi..... " Chaque feuille à timbrer ne devrait pas dépasser, comme dimension, 20 pouces sur 17; mais il serait permis de couper ou de plier ladite feuille en format in-folio, in-quarto ou in-octavo. Le poids de la dite feuille ne devait pas dépasser une once si elle était in-folio, une demi-once, si elle était in-octavo... Cette feuille in-folio devrait être frappée d'un timbre de la valeur de 2 pence, en sus de la valeur du papier, et les portions de feuilles, (in-4° ou in-8°), de timbres d'un penny. Ces feuilles ou portions de feuilles passeraient sans frais par tous les bureaux de Poste du royaume..... Tout fabricant de papier pourrait obtenir une permission (licence) pour faire du papier à timbre postal. " Il aurait dans ce cas, à faire approuver par les lords de la trésorerie les coins et les couleurs dont il entendrait se servir; en outre, il devrait se procurer une salle et des tables convenables pour l'opération du timbrage. Les officiers d'excise auraient la garde des coins et des couleurs approuvés par la trésorerie, et seraient chargés de fixer les droits sur le papier à fabriquer. Chacun d'eux pourrait fournir deux mille empreintes par heure. Les papiers sur lesquels la taxe n'auraient pas été acquittée, ne seraient pas timbrés. Les timbres seraient composés de chiffres mobiles pour le jour du mois et le millésime de l'année où le timbrage aurait été fait. Au commencement de chaque trimestre, le Directeur Général des Postes, ou les commissaires d'excise, indiqueraient à tous les chefs de bureau de Poste la couleur à employer exclusivement pendant ce nouveau trimestre. Le tracé des trois timbres serait employé exclusivement. La première de ces empreintes s'appliquerait aux feuilles in-folio; elle en indiquerait le poids (une once). Le mot EDINBURGH désigne la ville siège de l'entre-

-pôt où a eu lieu l'opération du timbrage; le nombre 326 indique le numéro l'excise; les mots Ist quar celui du trimestre; enfin les mots 2 July 1840 annoncent la date du timbrage. L'officier d'excise chargé de timbrer les papiers frapperait, à chaque fois, une seule empreinte distincte au centre ou près du centre d'une des pages de chaque feuille in-folio, in-4° ou in-8°. Les fabricants de papier, pourvus de licences, devraient faire confectionner les rames de 480 timbres ou des demi-rames de 240 timbres. Les feuilles timbrées de chaque format resteraient enfermées dans des enveloppes distinctes; ces enveloppes seraient revêtues d'étiquettes signées et parafées par les officiers d'excise, qui, en outre, tiendraient un compte exact du nombre des timbres, des dates d'impression et des livraisons de papier timbré faites par les fabricants, suivant leurs déclarations. Les débitants de papiers postaux devraient être munis de licences pour pouvoir exercer leur commerce. Les officiers d'excise de chaque district visiteraient périodiquement les différents débits, et contrôlèrent à chaque visite le nombre de feuilles vendues et de celles restées en magasin. Tous les trimestres, il serait fait à la Surintendance de l'excise un inventaire général des permis de fabrication délivrés, ainsi que des papiers fabriqués et vendus ou non vendus. Le montant des droits de timbre serait acquitté par chaque fabricant, de huitaine en huitaine, entre les mains du Surintendant.

ooo

o

Telles étaient les dispositions du projet Forrester, projet qui ne fut pas adopté par les lords de la trésorerie. On regarda sans doute comme trop compliqués les détails de ce plan, qui néanmoins ne manquait pas d'une certaine originalité; comme on a pu le remarquer en parcourant l'analyse que nous venons de donner. M. Rowland Hill eut le pas sur tous ses concurrents, et l'Angleterre, qui sait rémunérer largement les services rendus à la chose publique, confia un des emplois les plus élevés de l'administration des Postes à l'homme habile dont l'invention devait amener une si grande transformation dans le mécanisme postal. Ce n'était pas que l'invention de Monsieur Rowland Hill ne fût contestée, en Angleterre même. Plusieurs années avant la présentation du mémoire Hill, un sieur Charles Witing avait adressé au gouvernement une note imprimée aux termes de laquelle il demandait à être autorisé à livrer au public des bandes timbrées, auxquelles il donnait le nom de "go-frees" (aller libre). Les expéditeurs se seraient, disait-il, servis de ces bandes pour rendre francs de port tous envois de manuscrits ou d'imprimés. Le prix des bandes et des timbres s'échelonnait suivant le poids des objets à transporter. Deux autres inventeurs, MM. Knight et Stead, revendiquaient aussi l'idée première du timbre-poste; et, de plus, M. Stead prétendait avoir envoyé à la Surintendance, quelques années avant 1839, une proposition directe.

(à suivre)

Réalisations du I7/I/74 (suite et fin)

Lots Nos	Pays	Description	Etat	Cote	Départ	Ajugés à
52	Belgique	EP 56 obl. Wavre	0		15	
53		EP 50 Obl. S.	0		15	
54		EP 66&68 Noirhat/Mélin	0		20	
55		Carte-lettre I	0		20	
56		" Obl. Nivelles	0		15	
57		EP - 10 % "entier!"	0		50	
58	Angleterre	33 s/l.			100	
59	Belgique	I Bdf./Fouché	0	I500	500	
60		I	0	I500	750	
61		I	0	I500	800	
62		2 avec variété	0	II00	400	
63		6 s/fr. bien nargé	0		100	
64		6 s/l. sd choix	0		20	
65		7 (2) s/fr.	0		70	
66		7 s/l.	0		20	
67		14/15 Obl. D.n°36	0		200	
68		14/15 D.Lodelinsart	0		200	
69		17/18 s/l.	0		100	
70		30 s/l.	0		20	
71		30 s/l.	0		15	
72		30 s/l.	0		20	
73		32 s/l.	0		40	
74		45&46 s/EP	0		50	
75		48&50 s/l	0		200	
76		53 s/c.	0		75	
77		56 s/c.	0		20	
78		74/75 s/reçu	0		25	
79		74 s/EP	0		15	
80		74 paire s/reçu	0		15	
81		74 bande de 3 s/reçu	0		30	
82		81 s/obl type 1905 Rec	0		50	
83		81 Népion-Relais	0		30	
84		137(3) s/EP	0		25	
85		193 etc sur EP	0		30	
86		285 s/EP Plume	0		15	
87		Préc Jodogne RR.	0		270	
88		cachet all. Namurl.	0		75	
89		301	xxx	I200	550	
90		743/47	xxx	400	200	
91		812	xxx	75	37	
92		946/51	xxx	2900	I,50	
93		1076/81	xxx	400	200	
94		1096/1101	xxx	300	150	
95	Congo Belge	Recommandé Pl.	0	85	40	
96		302/523	xxx	600	280	
97		350/61	xxx	100	40	
98	France	I4 bleu foncé	0		15	
99		I4 type II PC I267	0		100	*
100		I4 " " paire	0		90	
101		I4 " " s/fr.	0		70	
102		I4 " " s/l.TB	0		80	
103	Liechtënst.	350	xxx	I250	680	
104	Ruanda-Ur.	PlI recommandé	0	50	20	